



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2025.107

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 9 mai et le 10 septembre 2025, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 9 mai 2025 et le 10 septembre 2025 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Nettoyage des locaux et des vitres de divers bâtiments de la Ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP - Lot 1 « Nettoyage des locaux » - Avenant n°5 à l'accord-cadre conclu avec la société Europ Net ayant pour objet l'annulation et le remplacement de l'avenant n°4, les montants affichés dans ce dernier étant erronés. Cet avenant représente une augmentation globale du marché pour la période restante (soit 40 mois) de 59 642,52 € HT mais ne représente aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.
- 2) Réservation de berceaux dans des crèches privées pour la ville de Versailles - Avenant n°3 à l'accord-cadre conclu avec la société La Maison Bleue ayant pour objet la modification de l'amplitude horaire journalière de la crèche Réglisse suite à un manque de personnel. En raison de cette diminution, le prix unitaire annuel du berceau, initialement de 9 500,00 €HT, est ramené à 8 261,00 €HT à compter du 14 avril 2025. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.
- 3) Travaux de requalification du jardin sportif Moser. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société WATELET TP domiciliée 73 rue des Pêcheurs 78370 Plaisir pour un montant (estimatif) de 258 433,82 € HT. La durée du chantier est de 4 mois maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux et selon le planning prévisionnel.
- 4) Travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel des Postes de Versailles - Avenant n°4 au marché conclu avec la société BESNARD et CHAUVIN-MARICHEZ ayant pour objet la modification du périmètre des tranches et du montant de la tranche optionnelle. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 1 393 311,88 € HT, qui passe ainsi à 7 779 895,86 € HT, soit une

augmentation de 21,82%.

- 5) Achat, livraison, installation et mise en service de matériels et équipements professionnels de cuisine et de buanderie – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SYCCAF, domiciliée au 8 allée des Haplières 78610 Le Perray-en-Yvelines, suite à une procédure passée en appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 788 000 € HT pour sa durée totale.
- 6) Matériels de serrurerie pour les villes de Bailly, La Celle Saint Cloud et Versailles - Lot n°1 « Cylindres numériques » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Foussier domiciliée ZA du Monné 21 Rue du Châtelet 72700 Allonnes suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 326 000 € HT pour sa durée totale.
- 7) Matériels de serrurerie pour les villes de Bailly, La Celle Saint Cloud et Versailles - Lot n°2 « Contrôles d'accès » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Foussier domiciliée ZA du Monné 21 Rue du Châtelet 72700 Allonnes suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 1 215 000 € HT pour sa durée totale.
- 8) Acquisition de mobiliers pour la médiathèque installée à l'Ancienne Poste - Lot n°1 « Rangements - Etagères » - Marché ordinaire à prix unitaires conclu avec la société MODA INTERNATIONAL domiciliée 6 passage de la boule blanche 75012 Paris suite à une procédure d'appel d'offres ouvert et pour un montant estimé à 102 120,20 € HT. La durée de la prestation est estimée à 2 mois.
- 9) Acquisition de mobiliers pour la médiathèque installée à l'Ancienne Poste - Lot n°2 « Tables - Chaises – Décors » - Marché ordinaire à prix unitaires conclu avec la société MODA INTERNATIONAL domiciliée 6 passage de la boule blanche 75012 Paris suite à une procédure d'appel d'offres ouvert et pour un montant estimé à 112 811,81 € HT. La durée de la prestation est estimée à 2 mois.
- 10) Missions de contrôles techniques et de coordination SPS - Lot n°1 « Missions de contrôle technique » - Accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents conclu avec la société ALPHA CONTROLE domiciliée 46 avenue des Frères Lumières 78190 Trappes suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 400 000 € HT pour sa durée totale.
- 11) Missions de contrôles techniques et de coordination SPS - Lot n°2 « Missions de coordination SPS » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents conclu avec la société QUALICONSULT domiciliée 1 boulevard des chênes 78280 Guyancourt suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 400 000 € HT pour sa durée totale.
- 12) Nettoyage des locaux et des vitres de divers bâtiments de la Ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP - Lot 2 « Nettoyage des vitres » - Avenant n°2 conclu avec la société Les savoyards réunis ayant pour objet l'arrêt des prestations de nettoyage des vitres dans deux bâtiments culturels suite à leurs déménagements à l'Ancienne Poste. Cet avenant représente une diminution de 1 678,32 € HT sur la durée restante du marché (soit 38 mois) et ne représente aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.
- 13) Tierce maintenance applicative du logiciel de gestion des ressources humaines e.Sedit RH et prestations associées - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société BERGER LEVRAULT domiciliée 64 rue Jean Rostand 31670 Labège suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 25 août 2025. Cet accord-cadre a un montant minimum fixé à 33 741,13 euros HT et un montant maximum fixé à 350 000 euros HT.
- 14) Pose et dépose des illuminations de fin d'année 2025/2029 – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF - CITEOS domiciliée 11, rue du Chant des Oiseaux - 78360 MONTESSON, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 200 000 euros HT et avec seuil maximum fixé à 1 200 000 euros HT pour sa durée totale.

- 15) Travaux Palais des Congrès - Avenant n°1 au lot n°1 "Etanchéité" conclu avec la société ETANCHECO ayant pour objet de procéder à des ajustements de prestations, nécessaires à la bonne réception des travaux. Cet avenant représente une augmentation de 18 559,10 euros HT du montant initial du marché, soit une incidence de + 10,37%.
- 16) Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (4 lots) - Lot 1 « Fictions et documentaires hors publication jeunesse » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec le groupement DECITRE/FURET DU NORD, domicilié au 15B avenue C 69008 Saint Priest, suite à une procédure passée en appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 334 000 € HT pour toute sa durée globale.
- 17) Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (4 lots) - Lot 3 « Bandes dessinées, mangas, comics et romans graphiques pour tout public » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société LE COMPTOIR DE LA BD, domiciliée au 33 avenue de Saint cloud 78000 Versailles, suite à une procédure passée en appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 148 000 € HT pour toute sa durée globale.
- 18) Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (4 lots) - Lot 4 « Fictions et documentaires pour la jeunesse » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec le groupement LIBRAIRIE CHANTELIVRE L'ECHO/EYROLLES, domiciliée au 13 rue de Sèvres 75006 Paris, suite à une procédure passée en appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 148 000 € HT pour toute sa durée globale.
- 19) Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (4 lots) - Lot 5 « Livres scolaires » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec le groupement DECITRE/FURET DU NORD, domiciliée au 15B avenue C 69008 Saint Priest, suite à une procédure passée en appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 200 000 € HT pour toute sa durée globale.
- 20) Fourniture et livraison de peinture, matériels de peinture et produits verriers (3 lots) - Lot n°1 « Peinture routière » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société CANDELA FRANCE, domiciliée 25 rue Georges Pompidou - 78690 Les Essarts le roi, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum mais pour un seuil maximum fixé à 180 000 euros HT, toutes entités confondues, pour sa durée totale.
- 21) Fourniture et livraison de peinture, matériels de peinture et produits verriers (3 lots) - Lot n°2 « Peinture, matériel de peinture » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société NUANCES UNIKALO ILE DE FRANCE, domiciliée ZAI de Savigny - 20, rue du Fer - 77176 Savigny-le-Temple, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum mais pour un seuil maximum fixé à 350 000 euros HT, toutes entités confondues, pour sa durée totale.
- 22) Conception éditoriale, impression et distribution du magazine de Versailles et d'autres documents - Avenant 1 au lot n°1 « Conception éditoriale et réalisation du magazine de Versailles » conclu avec la société HERMES COMMUNICATION ayant pour objet la prolongation du marché afin de garantir la parution des magazines de février et mars 2026. Le marché ne comportant pas de montant maximum, cet avenant est sans incidence financière.
- 23) Conception éditoriale, impression et distribution du magazine de Versailles et d'autres documents - Avenant 4 au lot n°2 « Impression et routage du magazine de Versailles » conclu avec la société ILD ayant pour objet la prolongation du marché afin de garantir la parution des magazines de février et mars 2026. Le marché ne comportant pas de montant maximum, cet avenant est sans incidence financière.
- 24) Conception éditoriale, impression et distribution du magazine de Versailles et d'autres documents - Avenant 1 au lot n°3 « Distribution du magazine de Versailles et de tous supports de communication » conclu avec la société BOITEAUXLETTRES ayant pour objet la prolongation du marché afin de garantir la parution des magazines de février et mars 2026. Le marché ne comportant pas de montant maximum, cet avenant est sans incidence financière.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.